

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **30 avril 2021** à 14 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

121-04-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours

requis en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par Michel Landry
Appuyé par Philippe Jean

Et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

122-04-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Acceptation de la démission de Madame Aline Fortin à titre d'adjointe administrative

4.2 - Représentant / Signature à Camping Québec

5 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & RURALITÉ

5.1 - Avis de motion / REG 273-2021 – Règlement sur les dérogations mineures

5.2 - Avis de motion / REG 274-2021 – Règlement constituant un Comité

Consultatif d'Urbanisme dont l'acronyme est « CCU »

5.3 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 275-2021 dont le sujet est de permettre l'usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration »

5.4 - Autorisation / Installation d'affiches pour les sentiers

5.5 - Demande d'approbation PIIA - 458, rang Saint-Eustache / Construction d'un garage annexé à la résidence

5.6 - Demande d'approbation PIIA - 7624, route Marie-Victorin / Remplacement de fenêtres pour un modèle différent à carreaux

5.7 - Demande d'approbation PIIA - 7780, route Marie-Victorin / Transformation de l'abri d'auto actuel en garage

5.8 - Demande d'approbation PIIA - 929, rang Saint-François / Retiré le vinyle blanc en position vertical et les moulures rouges pour isoler le bâtiment par l'extérieur et pose du vinyle en position horizontal et les moulures rouges

5.9 - Demande d'approbation PIIA - 7186, route Marie-Victorin / Créer une nouvelle façade et changer les fenêtres du bas et la porte

5.10 - Demande d'approbation PIIA - 7822, route Marie-Victorin / Construction d'une maison unifamiliale, deux étages style "Farmhouse"

5.11 - Demande d'approbation PIIA - 130, route Commerciale / Construction d'un garage détaché

6 - TRANSPORT

6.1 - Octroi / Nivelage des routes gravelées

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 - Octroi / Échantillonnage des boues du géo tube aux étangs d'eau usées

8 - LOISIRS, FAMILLES & ORGANISMES

8.1 - Octroi / Travaux d'aménagement pour le projet pilote de Camping

9 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

9.1 - Appui / Projet à la Chapelle de procession - Marche poétique en Lotbinière

9.2 - Appui / Fabrique St-Laurent-Rivières-du-Chêne

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Philippe Jean

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - AFFAIRES COURANTES

123-04-2021

4.1 - Acceptation de la démission de Madame Aline Fortin à titre d'adjointe administrative

Considérant que madame Aline Fortin, adjointe administrative a remis sa démission effective le 26 avril 2021;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Gérald Lemay

De prendre acte de la démission de madame Aline Fortin et de la remercier chaleureusement pour les services rendus lors de ses huit années à l'emploi de la Municipalité

124-04-2021

4.2 - Représentant / Signature à Camping Québec

Considérant que nous avons un projet pilote de "Halte Camping";

Considérant que pour être conforme nous devons avoir au préalable une attestation de Camping Québec et que cette entité demande un représentant au dossier;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal désigne par la présente M. Luc Pelletier à titre de représentant de la Municipalité de Lotbinière pour signer la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique; Que, le maire, Jean Bergeron et la secrétaire-trésorière, Sandra Bélanger de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & RURALITÉ

5.1 - Avis de motion / REG 273-2021 - Règlement sur les dérogations mineures

Avis de motion est donné par Michel Landry

Que, le REG 273-2021 - Règlement dont le sujet est 'Les dérogations mineures' sera présenté pour dépôt et adoption finale à une séance ultérieure.

5.2 - Avis de motion / REG 274-2021 - Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dont l'acronyme est « CCU »

Avis de motion est donné par Guy Durand

Que, le REG 274-2021 - Règlement dont le sujet est la constitution d'un Comité Consultatif d'Urbanisme et l'acronyme « CCU » sera présenté pour dépôt et adoption finale à une séance ultérieure.

125-04-2021

5.3 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 275-2021 dont le sujet est de permettre l'usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration »

Avis de motion et dépôt du projet 1 est donné par Michel Landry;

Que, ce projet dont le sujet est de permettre l'usage « Commerce, service d'hébergement et de restauration » et modifie le REG 183-2008 dont le sujet est « Règlement de zonage » dans la zone 09-H;

Que, dispense de lecture est demandée pour ce règlement;

Que, un avis public sera publié sur le site Internet et distribué à tous les immeubles par le biais d'un publipostage dans le journal « Le Phare » édition de mai 2021 en ce sujet;

Que, le projet du REG 275-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

126-04-2021

5.4 - Autorisation / Installation d'affiches pour les sentiers

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation pour installer des panonceaux "Centre de ski de fonds et raquette La Pinière" aux endroits suivants, soit :

- Sur la route entre Saint-Edouard et Lotbinière, juste avant le rang Saint-François;
- Rang Saint-François, juste avant la route de la Pinière.

Considérant que cette activité est prisée par les citoyens et les touristes qui fréquentent les lieux;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal autorise l'installation des panonceaux tel les croquis aux endroits précités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

127-04-2021

5.5 - Demande d'approbation PIIA - 458, rang Saint-Eustache / Construction d'un garage annexé à la résidence

Considérant que le propriétaire veut construire un garage annexé à la résidence;
Considérant que celui-ci sera de la même profondeur que la maison soit 6,7 m x 7,3 m (22' x 24');

Considérant que la porte de garage sera de 4,26 m x 2,13 m (14' x 7')

Considérant que le revêtement sera le même que la maison;

Considérant que la toiture sera en bardeau d'asphalte noir et les fenêtres blanches ;

Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux avec la modification suivante : La toiture, pour avoir une harmonie avec la maison, devrait être en tôle comme la maison.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

128-04-2021

5.6 - Demande d'approbation PIIA - 7624, route Marie-Victorin / Remplacement de fenêtres pour un modèle différent à carreaux

Considérant que le propriétaire veut remplacer les fenêtres pour un modèle à carreaux;
Considérant qu'actuellement la résidence comporte plusieurs styles de fenêtres différentes;

Considérant que la résidence est aussi visée par d'autres travaux de rénovations qui ne sont pas assujettis au PIIA;

Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux avec la modification suivante : Le propriétaire doit prévoir la conservation des volets à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

129-04-2021

5.7 - Demande d'approbation PIIA - 7780, route Marie-Victorin / Transformation de l'abri d'auto actuel en garage

Considérant que le propriétaire veut transformer l'abri d'auto actuel en garage;

Considérant qu'il n'y aura aucune modification à la toiture et à la structure;

Considérant qu'une porte de garage serait ajoutée en façade et des murs seraient érigés sur trois côtés afin de fermer cette section;
Considérant que le même revêtement que la maison serait utilisée pour le garage;
Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux tel que demandés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

130-04-2021

5.8 - Demande d'approbation PIIA - 929, rang Saint-François / Retiré le vinyle blanc en position vertical et les moulures rouges pour isoler le bâtiment par l'extérieur et pose du vinyle en position horizontal et les moulures rouges

Considérant que le propriétaire veut retirer le vinyle blanc en position verticale et les moulures rouges pour isoler le bâtiment par l'extérieur;
Considérant que par la suite, il veut poser le vinyle en position horizontale et replacer les moulures rouges;
Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux tel que demandés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

131-04-2021

5.9 - Demande d'approbation PIIA - 7186, route Marie-Victorin / Créer une nouvelle façade et changer les fenêtres du bas et la porte

Considérant que le propriétaire veut créer une nouvelle façade pour le bâtiment semi-circulaire;
Considérant que la nouvelle façade sera donc à 15 pouces de l'ancienne;
Considérant que la nouvelle apparence à la façade comportera une double pente comme la maison;
Considérant que le toit de cette structure aurait une largeur de 36 pouces avec le surplomb en arrière et en avant;
Considérant que les fenêtres du bas et la porte seront remplacés;
Considérant que la porte sera pleine blanche à deux battants de 6 pieds de largeur;
Considérant que la façade sera transformée pour ressembler à celle de la maison;
Considérant que, comme la maison, le haut serait en bois Maibec jaune et le bas en bardeaux naturel;
Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux tel que demandés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

132-04-2021

5.10 - Demande d'approbation PIIA - 7822, route Marie-Victorin / Construction d'une maison unifamiliale, deux étages style "Farmhouse"

Considérant que le propriétaire veut construire une maison unifamiliale isolée de deux étages comportant quatre chambres à coucher de style « Farmhouse »;
Considérant que le propriétaire veut construire un garage intégré et que le bâtiment sera sur une fondation traditionnelle (dalle);
Considérant que la volumétrie est non conventionnelle;
Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux avec la modification suivante : Que, le propriétaire, suite à la construction de l'immeuble, régénère l'espace boisé perdue par l'implantation de l'immeuble en plantant sur la portion boisée donnant sur la route Marie-Victorin, des arbres nobles, en équivalence à ce qui aura été abattu lors de la construction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

133-04-2021

5.11 - Demande d'approbation PIIA - 130, route Commerciale / Construction d'un garage détaché

Considérant que le propriétaire veut construire un garage détaché de 7.31 m x 12,2 m (24'x40');

Considérant les particularités du bâtiment :

- La toiture sera de style ferme (toit "Mansart");
- Le bâtiment aura un chauffage radiant avec entrée électrique sous-terrain;
- Quatre feuilles de plastique translucide sur le toit côté sud en guise de puit de lumière;
- Quatre fenêtres 32 pouces x 40 pouces (environ) sur la face sud;
- Deux fenêtres 32 pouces x 40 pouces (environ) pour les côté ouest et nord;
- Une porte de garage de 14 pieds sur la face avant et une porte de garage de 8 pieds sur le côté ouest à l'étage;
- Une porte d'acier de 36 pouces sur la face avant et une autre porte d'acier de 36 pouces sur le côté est;
- Le revêtement extérieur est en tôle émaillée vert forêt ou en maibec (selon prix et disponibilité du produit), les couleurs sont agencées à la résidence.

Il est proposé par Pierre Lemay appuyé par Gérald Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise les travaux tel que demandés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Guy Durand déclare son intérêt au dossier.

6 - TRANSPORT

134-04-2021

6.1 - Octroi / Nivelage des routes gravelées

Considérant que nous devons assurer l'entretien des routes gravelées suivantes, deux fois par année :

- Route Bédard / 3096.25 mètres;
- Route Hamelin / 2246.31 mètres;
- Route du Choyagen / 3629.09 mètres;
- Route des Fonds / 1775.45 mètres;
- Route Petit Saint-Jean / 1419.90 mètres;

Considérant que nous avons reçu une soumission de Déneigement Laurier pour la location d'une niveleuse avec opérateur au taux de 150 \$ de l'heure avant taxes si applicables;

Il est proposé par Guy Durand, appuyé par Philippe Jean

Que, la municipalité de Lotbinière octroie le contrat pour l'année 2021 à Déneigement Laurier;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.11.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

135-04-2021

7.1 - Octroi / Échantillonnage des boues du géo tube aux étangs d'eau usées

Considérant que nous devons valider la qualité des boues contenues dans le géo tube aux étangs d'eau usées;

Il est proposé par Philippe Jean, appuyé par Gérald Lemay

Que, le Conseil municipal octroie le travail d'analyse des boues à Groupe Environex au coût de 330.25 \$ plus taxes si applicables par analyse;

Que, le prélèvement comprend trois analyses, soit au début, au milieu et à la fin du tube.

Que, le coût pour les travaux est de 990.75 \$ plus taxes si applicables et imputé au fonds réservé à cet effet tel que décrit au REG 216-2011 « Ayant comme objet la création d'une réserve financière au profit des usagers des égouts de son territoire pour la vidange des boues »

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - LOISIRS, FAMILLES & ORGANISMES

136-04-2021

8.1 - Octroi / Travaux d'aménagement pour le projet pilote de Camping

Considérant que, par la résolution 119-04-2021, le Conseil municipal a autorisé la mise en place d'un projet pilote pour un camping;

Considérant que nous devons réaménager le secteur pour bien identifier les emplacements des campeurs;

Il est proposé par Pierre Lemay, appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal, après validation des projections financières, autorise les travaux d'aménagement par Forage Dirigé Coulombe au montant de

2 425.00 \$ plus taxes si applicables;

Que, la répartition budgétaire soit :

02.701.50.540 / Travaux d'amélioration au terrain des loisirs 1 375.00 \$

02.701.50.512 / Travaux spécifique au projet pilote "Halte Camping Lotbinière" 1 050.00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

137-04-2021

9.1 - Appui / Projet à la Chapelle de procession - Marche poétique en Lotbinière

Considérant l'importance du développement culturel pour la municipalité de Lotbinière;

Considérant que la municipalité de Lotbinière en collaboration avec les bénévoles de la Chapelle de Procession désire présenter un projet « Marche poétique dans Lotbinière »;

Considérant que le projet permet des points d'ancrage pour la culture là où on ne l'attend pas et sensibilisera la population locale à la beauté et au dynamisme que peut apporter la poésie dans notre milieu de vie;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Que la municipalité de Lotbinière donne son appui au projet et fournira un montant de 666.00 \$ pour sa mise en place et participera en nature par le prêt de personnel à la hauteur de 225.00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

138-04-2021

9.2 - Appui / Fabrique St-Laurent-Rivières-du-Chêne

Considérant l'importance du développement culturel pour la municipalité de Lotbinière;

Considérant que la Fabrique St-Laurent-Rivières-du-Chêne désire présenter un projet de recherche et de documentation concernant le patrimoine religieux de l'Église St-Louis de Lotbinière;

Considérant que des visites seront organisées cet été dans notre Église et qu'il est important de bien outiller les personnes qui feront les visites afin de rendre hommage à

notre histoire;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Pierre Lemay

Que la municipalité de Lotbinière donne son appui moral à ce projet de la Fabrique St-Laurent-Rivières-du-Chêne, dans le cadre des ententes de développement culturel (EDC) avec le gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

139-04-2021

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Guy Durand

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 14 h 40.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL